

Comment mettre fin à la pêche illégale :

# LES ÉTATS DU PORT



**AFRICAN PORTS  
NETWORK**  
to stop illegal fishing



# POURQUOI LES ÉTATS DU PORT SONT-ILS IMPORTANTS?


Les opérateurs impliqués dans la pêche illégale ciblent les ports connus pour la faiblesse de leurs contrôles, sachant que peu de vérifications seront effectuées sur l'historique, l'identité ou l'autorisation de pêche du navire, et que les captures seront débarquées ou transbordées sans vérification de leur légalité. Ces ports contribuent à l'exploitation illégale des ressources halieutiques, nuisent à la croissance économique des pays en développement et compromettent le bien-être des pêcheurs légitimes.

Les États du port peuvent refuser l'accès au port aux navires dont ils soupçonnent ou savent qu'ils ont été impliqués dans des activités de pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) ou d'autres infractions. Ils peuvent également autoriser le navire à entrer dans leur port pour pouvoir l'inspecter et prendre des mesures supplémentaires, notamment pour empêcher le débarquement des captures et lui refuser d'autres services.

Pour que cela soit réalisable, il est nécessaire que certains systèmes soient en place. Exiger des demandes préalables d'accès au port donne aux autorités le temps de recueillir des informations sur un navire avant de décider s'il convient de lui

accorder ou de lui refuser l'accès au port, et si le navire doit faire l'objet d'une inspection. Une fois au port, les inspections sont importantes pour identifier diverses infractions, notamment la pêche illégale, la falsification de documents, les cas de fraude et le travail forcé.

Les États du port contrôlent qui est autorisé à utiliser leur port pour le débarquement, le transbordement et les services au navire et à l'équipage. Il est primordial d'empêcher que des captures illégales soient débarquées au premier point de débarquement, car il devient plus difficile de détecter les illégalités par la suite.



QUE PEUVENT FAIRE  
LES ÉTATS DU PORT  
POUR METTRE FIN À  
LA PÊCHE ILLÉGALE?



## RATIFIER ET METTRE EN ŒUVRE LES ACCORDS INTERNATIONAUX

L'Accord de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (AMEP), en vigueur depuis 2016, renforce les contrôles au port pour empêcher le poisson capturé illégalement de pénétrer sur les marchés internationaux.

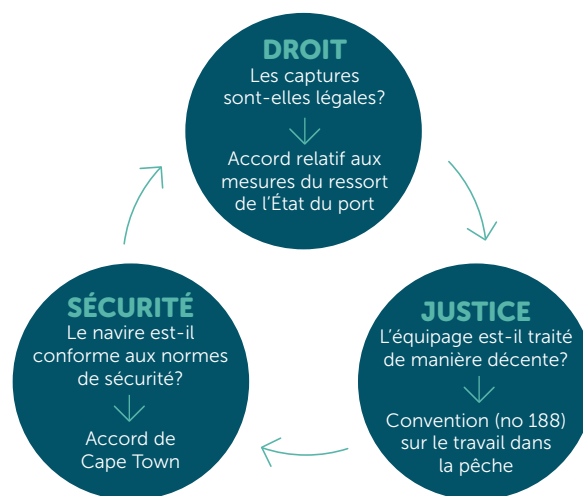
La forte adhésion à l'AMEP, en particulier de la part des pays en développement, démontre la reconnaissance du fait que les contrôles au port sont un moyen peu coûteux et très efficace de mettre fin à la pêche illégale. Devenir partie à l'AMEP et mettre en œuvre ses dispositions signifie qu'un pays s'efforce d'empêcher le poisson capturé illégalement et les navires illégaux de pénétrer dans ses ports.

Les groupements régionaux de ports mettant en œuvre l'AMEP bloqueront effectivement l'accès des opérateurs illégaux à une région, les obligeant à se délocaliser, les conduisant à la faillite ou les obligeant ainsi à changer leurs méthodes de travail et à fonctionner de manière légale.

L'amélioration de la gouvernance des océans, de la pêche et des ports peut être renforcée par la coopération entre les secteurs de la pêche, de la sécurité maritime et du travail.

L'Accord de Cape Town (ACT) de l'Organisation maritime internationale (OMI) portera sur la sécurité des navires et fournira un cadre de coopération pour l'inspection des

navires, tandis que la Convention (no 188) de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail dans la pêche porte sur la traite des êtres humains dans le secteur de la pêche. La ratification et la mise en œuvre de ces deux instruments ainsi que de l'AMEP fourniront différentes voies à un État du port pour accroître ses chances d'identifier les pratiques de pêche INN et pour instaurer des pêcheries légales, sûres et équitables.





## DÉVELOPPER UNE LÉGISLATION NATIONALE EFFICACE

La mise en œuvre domestique des dispositions des accords de pêche internationaux tels que l'AMEP et des mesures de conservation et de gestion (MCG) des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) nécessite leur transposition dans le droit national.

En outre, l'application au secteur de la pêche de mesures législatives nationales et internationales issues d'autres domaines, par exemple en ce qui concerne la sécurité maritime et le travail, renforcera les actions à l'encontre des activités criminelles qui appuient et rendent possible la pêche illégale.

Il est nécessaire de conférer un mandat approprié aux institutions et au personnel pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches, et d'intégrer leurs rôles et leurs responsabilités dans la législation des pêches, notamment en ce qui concerne la coopération interinstitutionnelle. De même, il est nécessaire de transposer légalement les obligations et les responsabilités des opérateurs des navires et des agents qui les représentent.

La capacité à prendre des mesures efficaces une fois les infractions identifiées doit être intégrée dans le cadre législatif et réglementaire, avec des amendes, des pénalités et des sanctions suffisamment sévères pour avoir un effet dissuasif important envers les opérateurs illégaux.



## INTÉGRER DES MESURES DE CONTRÔLE DANS LES CONDITIONS D'UTILISATION DU PORT

L'accès au port pour le débarquement ou le transbordement des captures, pour le ravitaillement en carburant et en provisions, pour la rotation de l'équipage ou pour réaliser des travaux de réparation et d'entretien est essentiel pour les navires de pêche. Le refus de l'accès au port ou l'obligation de se soumettre à une inspection au port constitue un moyen puissant d'identifier les activités de pêche illégale et de perturber les opérations des navires illégaux.

Obliger les navires à présenter une demande préalable d'accès au port est essentiel pour assurer la pertinence des contrôles, des vérifications et des décisions. La réglementation peut servir d'outil pour exiger que tous les navires de pêche possèdent un numéro OMI comme condition d'utilisation du port, et des restrictions sur le transbordement peuvent être utilisées pour garantir que les captures débarquées ont été pêchées avec les autorisations appropriées.





## PRENDRE DES DÉCISIONS PRUDENTES ET INFORMÉES EN MATIÈRE D'ACCÈS AU PORT

Rendre les demandes préalables d'accès au port obligatoires donne aux agents des pêches la possibilité d'identifier des opérateurs illégaux, de leur refuser l'accès au port ou d'autoriser l'accès au port dans le but de mener une inspection. L'autorisation d'accès au port d'un navire de pêche ou de soutien ne devrait avoir lieu qu'après des vérifications diligentes visant à vérifier la légalité du navire, des activités de pêche, de son armateur et de son opérateur.

Les procédures d'accès au port devraient être ouvertes, accessibles et transparentes afin d'éviter tout risque de corruption.

## METTRE EN PLACE DES MESURES DE CONTRÔLE SYSTÉMATIQUES

La vérification systématique est un outil efficace pour identifier les navires, les activités de pêche ou les opérateurs illégaux. Cela peut être mis en œuvre en adoptant des procédures standard pour traiter les demandes d'accès au port, et pour contrôler et vérifier les informations. Le recours systématique à la diligence raisonnable et à des processus d'évaluation des risques est souhaitable pour vérifier l'identité, l'historique et les activités du navire, de son armateur et de son opérateur.

Le contrôle de l'authenticité et de l'exactitude des documents ainsi que la vérification de ces informations auprès des États émetteurs et de sources externes, en plus de la vérification croisée des informations contenues dans les documents avec le navire et ses captures, permettront de lutter contre la fraude à l'identité des navires et de perturber les opérateurs illégaux.

## ASSURER UNE SURVEILLANCE EFFICACE

Les inspections constituent le principal mécanisme de surveillance pour les États du port. Une évaluation des capacités nécessaires à la mise en œuvre des MEP est requise dans tous les ports importants ou qui ont été désignés dans le cadre de l'AMEP. Lorsqu'il existe des lacunes dans les capacités, des initiatives de formation et de renforcement des capacités sont nécessaires.

En parallèle des inspections ciblant les navires à haut risque, il est souhaitable de mener des inspections aléatoires déterminées par une méthode de sélection neutre.

---

Il est essentiel d'améliorer la qualité plutôt que le nombre des inspections. En effet, des inspections médiocres sont dommageables, car elles peuvent donner l'impression erronée qu'un secteur entaché d'illégalités est conforme.

---



## FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE

Les opérateurs illégaux profitent depuis longtemps du manque d'informations publiques disponibles sur les navires de pêche et les activités de pêche INN. En mettant systématiquement les informations liées aux escales à disposition du public et en les rendant facilement accessibles, les États du port rendent les activités illégales plus difficiles à dissimuler.

Faire en sorte que le processus d'accès au port soit clair et transparent, et mettre les informations sur les navires présents au port à disposition du public permet la réalisation de vérifications croisées et une validation par d'autres États du port, ainsi que les États du pavillon, côtiers et du marché.

## PRENDRE DES MESURES CONTRE LA NON-CONFORMITÉ

Il est essentiel que les États du port soutiennent les États du pavillon et côtiers lorsque des cas de pêche INN sont identifiés. Les mesures les plus importantes comprennent : l'échange d'informations et l'assistance juridique lors des enquêtes et des procédures judiciaires, le rapatriement de l'équipage des navires lorsque des cas de traite d'êtres humains sont identifiés, la suggestion de navires à ajouter aux listes INN des ORGP et la publication des affaires, même lorsque les sanctions ne peuvent pas être appliquées, car la diffusion des informations sur les affaires contribue à sensibiliser le public.

Il est important de renforcer les activités de sécurité dans les ports lorsque des navires sont soupçonnés d'activités illégales afin d'éviter qu'ils ne prennent la fuite.







## COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE NATIONALE

Il est important que les autorités portuaires et les inspecteurs des pêches coopèrent étroitement pour exercer un véritable contrôle sur les navires de pêche et les navires de soutien battant pavillon étranger. Une coopération avec les autorités de police, de sécurité, des douanes, de l'immigration et du travail, ainsi que les garde-côtes ou la marine sera nécessaire à différentes étapes de l'évaluation des risques, des vérifications, de l'inspection et de la mise en application.

Il est essentiel de créer des groupes de travail dotés de voies de communication dédiées au partage systématique d'informations et d'un système d'alerte les notifiant lorsque des activités à haut risque ou illégales sont identifiées. Cela facilite également la vérification croisée et l'authentification des informations, le partage des ressources, ainsi que la coopération lors des vérifications et pour traiter les affaires de pêche illégale. Il est possible d'élaborer et de mettre en œuvre des protocoles d'entente et des procédures pour encadrer les échanges d'informations et la coordination des activités entre les autorités compétentes.

## PARTAGE D'INFORMATIONS À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Établir des mécanismes de vérification et de partage des informations avec les États du port voisins améliorera leur prise de conscience des navires pratiquant la pêche illégale. Le partage des informations sur les escales, les débarquements et les transbordements au port peut servir à identifier les cas de transbordement illégal en mer.

Collaborer avec les groupes de travail régionaux des États côtiers et du port et avec les centres régionaux de sécurité maritime renforcera la prise de conscience et améliorera les connaissances sur les navires de pêche et les navires de soutien, y compris leurs activités et identités.

## ÉCHANGE MONDIAL D'INFORMATIONS

Le renforcement de la coopération systématique avec les États côtiers, du pavillon, du port et du marché, en facilitant les contacts entre les États et en répondant rapidement aux demandes d'informations, contribue à faciliter la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port. Cela peut inclure la mise à disposition d'informations, de documents, de photographies et de trajectoires de navires aux États côtiers, du port et du marché, dans le but de faciliter les vérifications croisées et les efforts d'authentification.

La participation à des organisations et forums internationaux permet de mieux comprendre les besoins des autres États et de partager les preuves des infractions. Le fait de partager les données sur les débarquements et les transbordements avec les États côtiers et les ORGP peut contribuer à une gestion des pêches plus efficace.

## ACCÈS PUBLIC AUX INFORMATIONS

L'accès public aux informations renforce la surveillance d'une manière globale. Rendre les informations publiques contribue à lutter contre la corruption et offre à la société civile et aux organisations non gouvernementales la possibilité de renforcer la surveillance des navires de pêche et d'identifier les activités illégales potentielles. Les photographies de navires sont très utiles à l'identification. L'accès du public aux photographies peut constituer une aide précieuse pour identifier un navire illégal.

## TRANSPARENCE



Exprimer clairement l'intérêt national de fournir des services portuaires aux navires de pêche, aux reefers et aux navires de soutien, ainsi que les coûts et les avantages potentiels pour l'économie et la réputation nationale qui y sont associés.

Exiger la transparence des armateurs sur les structures de leurs entreprises et les bénéficiaires effectifs.

Les exigences obligatoires telles que l'utilisation de l'AIS et les numéros OMI aident à empêcher la fraude à l'identité des navires et permettent de surveiller l'activité des navires

## RESPONSABILITÉS DE L'ÉTAT DU PORT



### CADRE JURIDIQUE ET POLITIQUE

Ratifier et mettre en œuvre l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port.

Développer des lois nationales efficaces, qui traitent de la pêche illégale et des crimes associés tels que l'esclavage moderne.

Sensibiliser et susciter une volonté politique de mettre en œuvre des mesures de contrôle au port responsables.

Mettre un cadre juridique en place pour garantir que des enquêtes, des mesures coercitives et des sanctions appropriées sont imposées, créant ainsi un véritable effet dissuasif.

Équilibrer la croissance économique avec la durabilité et une pêche équitable.

### EXIGENCES D'ACCÈS AU PORT

Désigner des ports spécifiques pour les navires battant pavillon étranger et s'assurer de la présence des capacités et de l'expertise nécessaires pour mener des inspections.

Rendre obligatoire l'utilisation de l'AIS pour les navires déchargeant des captures afin de permettre la vérification croisée des données de capture et des activités de pêche.

Exiger que tous les navires utilisant les services portuaires possèdent un numéro OMI.

Interdire les transbordements en mer non supervisés.

## COOPÉRATION



Travailler avec les autorités nationales pour renforcer la prise de conscience et mieux comprendre les dommages causés par la pêche illégale, ainsi que le rôle central des États du port pour empêcher le poisson capturé illégalement d'entrer dans la chaîne d'approvisionnement.

Cultiver la volonté politique essentielle pour lutter contre la pêche illégale.

Développer des relations privilégiées avec les institutions alliées, en particulier les autorités portuaires et la police maritime, afin de veiller à l'adoption et à la mise en œuvre de réglementations et politiques de qualité.

Mettre les informations liées aux escales à disposition du public.

Contribuer des informations sur les navires au Registre Mondial des Navires.

Utilisation obligatoire de l'AIS et mise à la disposition du public des informations de VMS ; permet un meilleur suivi de l'activité des navires par les acteurs de la société civile.

Publier les affaires, même lorsque les sanctions ne peuvent pas être appliquées, car la diffusion des informations sur les affaires contribue à sensibiliser le public.

L'inscription d'un navire sur une liste INN crée un trace durable de sa non-conformité.

## DÉCISIONS D'ACCÈS AU PORT

Établir des procédures standard qui mènent à une plus grande transparence dans la prise de décision, réduisant ainsi les risques de corruption.

Effectuer des vérifications diligentes sur le navire, son armateur et son opérateur avant d'autoriser l'accès au port.

Vérifier les informations du navire, l'authenticité des documents et leur correspondance avec les caractéristiques physiques du navire.

Prendre position contre les navires battant des pavillons de non-respect en leur refusant l'accès au port.

Exiger la confirmation des autorisations de pêche par les États côtiers.

## SUIVI, CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

Inspecter les navires pour vérifier la légitimité du navire, des captures et des parties impliquées.

Vérifier les données de positionnement telles que les systèmes AIS et VMS pour confirmer où le poisson a été capturé et pour identifier tout transbordement illégal en mer.

Installer des caméras de vidéosurveillance en circuit fermé pour surveiller le débarquement des captures.

Réaliser des entretiens avec les observateurs indépendants pour vérifier que le poisson a été capturé légalement.

Lutter contre l'esclavage moderne en fournissant des interprètes pour s'entretenir avec l'équipage, et mener des entretiens en tête-à-tête.

## PRENDRE DES MESURES CONTRE LES NON-CONFORMITÉS

Soutenir pleinement les enquêtes sur les allégations de non-conformité.

Rapatrifier l'équipage des navires identifiés lorsque des cas de traite d'êtres humains sont identifiés.

Suggérer des navires à ajouter aux listes INN des ORGP lorsque cela est possible.

Construire une coopération interinstitutionnelle nationale pour partager, recouper et authentifier les informations.

Toujours vérifier les informations auprès des États du pavillon précédents.

Mettre en place des voies de communication rapides et accessibles pour vérifier les informations.

Coopérer avec les groupes de travail régionaux des États du port et côtiers pour établir un échange d'informations permanent.

Promouvoir la participation de plusieurs institutions à des exercices conjoints et à des inspections de navires de pêche afin de garantir le respect de toutes les lois.

Échanger des informations avec d'autres États et accorder une entraide judiciaire pour les enquêtes et les procédures judiciaires.

# RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT DU PORT

En vertu du droit international, les États du port sont responsables du contrôle et de la surveillance des navires de pêche qui entrent dans leur port et en utilisent les services, ainsi que du poisson transitant par leurs ports.

Pour ce faire, il est obligatoire de présenter une demande préalable d'entrée au port, permettant ainsi aux autorités de vérifier la légalité du navire, de ses captures et de l'armateur avant d'autoriser l'entrée au port. Une fois au port, un navire peut être inspecté par des équipes d'inspection multi-institutionnelles afin de s'assurer qu'il se conforme à toutes les lois applicables, notamment en matière de pêche, de sécurité maritime et de travail.

Les progrès en matière de mise à disposition et de partage des informations rendent plus difficile de dissimuler un historique d'activités de pêche INN, et la vérification croisée des informations et des documents s'en trouve également facilitée. Ces progrès en matière de transparence et de partage d'informations aident les pays disposés à devenir des États du port responsables et contribuent également à leur propre croissance bleue ainsi qu'aux efforts mondiaux pour atteindre l'Objectif de développement durable no 14.4 visant à mettre fin à la pêche INN.



## PRINCIPALES RECOMMANDATIONS :



Devenir partie à l'AMEP et mettre en œuvre ses dispositions.



Désigner des ports spécifiques pour les navires battant pavillon étranger.



Exiger des numéros OMI et l'utilisation de l'AIS pour tous les navires utilisant le port.



Employer des inspecteurs compétents et sûrs d'eux dans les ports.



Exiger que tous les navires de pêche présentent une demande préalable d'entrée au port.



Mettre en place des procédures multi-institutionnelles d'évaluation des risques pour identifier les navires à haut risque.



Refuser l'accès aux navires dont on sait qu'ils sont impliqués dans la pêche INN, ou autoriser l'entrée pour inspection.



Mener des inspections sur les navires suspectés de pêche INN, et des contrôles aléatoires sur tous les navires.



Partager les informations avec les États du port voisins.



Travailler avec les institutions nationales pour partager les informations et prendre des mesures communes.



Établir des liens et des voies de partage d'informations avec les États du pavillon, du marché et côtiers.



Mettre les informations à disposition du public pour accroître la transparence et la surveillance.



La série «Comment mettre fin à la pêche illégale» vise à renforcer la connaissance et la compréhension des rôles et des responsabilités des différents acteurs dans la lutte contre la pêche illégale. Comme c'est le cas de toutes les publications de SIF, cette édition se concentre sur les besoins des pêcheries et des pays d'Afrique; elle est basée sur des éléments probants et des analyses, et considère la légalité du secteur de la pêche comme un élément essentiel du développement durable.

La publication de ce support a reçu le soutien de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), pour le compte du ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ), dans le cadre du projet Port State Measures to Stop Illegal Fishing (PSM-SIF).



Stop Illegal Fishing travaille à un niveau pratique et politique pour aider les États côtiers, du pavillon, du port, du marché et de l'équipage à lutter contre la pêche illégale. Cette publication fait partie de la Boîte à outils pour les États du port. Pour plus d'informations sur la lutte contre la pêche illégale, consultez [www.stopillegalfishing.org](http://www.stopillegalfishing.org)



[Facebook.com/stopillegalfishing](https://www.facebook.com/stopillegalfishing)



[Twitter.com/S\\_I\\_F](https://twitter.com/S_I_F)



Implemented by

